

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 640

11 mars 2014

SOMMAIRE

Alcom Inter S.à.r.l.	30719	Renert S.à.r.l.	30707
Artem S.A.	30720	SD Fassaden S.à.r.l.	30717
Asport I & W, S.à r.l.	30719	Sea-Invest Afrique S.A.	30686
Auto Logistic Transport	30719	Sim Investments S.A.	30717
Baja International S.à r.l.	30718	Snack Anadolu s.à.r.l.	30717
Balkoon SA	30719	Sogerel S.A.	30716
Black Diamond Luxembourg S.à r.l.	30718	Somoli	30716
Boulangerie-Pâtisserie Kremer-Jakoby S.à r.l.	30720	Soprolux Promotions S.A.	30696
Bowne International Luxembourg S.à r.l.	30720	St. Barth Financière S.A.	30717
Bureau d'Assurances KARTHEISER S.à r.l.	30719	Tech-It PSF SA	30715
Daimyo Holding S.A.	30720	Telenet International Finance S.à r.l.	30715
EnVivo (Luxembourg) II S.à r.l.	30718	Thermotransport Luxembourg G.m.b.H.	30718
Helena 2 Investments S.à r.l.	30708	Thermotransport Luxembourg G.m.b.H.	30696
JS Capital S.à r.l.	30686	Thermotransport Luxembourg G.m.b.H.	30718
La Tarasque Luxembourg S.à r.l.	30686	TIA Europe S.A.	30716
Monaco Tours S.A.	30674	Topvel Investments S.A.	30707
Multispace S.à r.l.	30720	Trade Immo S.à r.l.	30716
Peermatch Capital S.A.	30687	Twilight II S.à r.l.	30707
Pike Capital International S. à r.l.	30686	Twilight II S.à r.l.	30716
Play Finance 2 S.A.	30697	Twilight II S.à r.l.	30696
PME Xpertise	30686	Upscalia S.A.	30707
RC Holding S. à r.l.	30717	Weaver Street Luxembourg S.à r.l.	30708

Monaco Tours S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 60, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 183.235.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the 18th of December.

Before us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch Sur Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. Mr Bernard OLIVIER, residing at 4A, Op der Haart in Wemperhaardt - L-9999 Grand Duchy of Luxembourg hereby duly represented by Mr Charles Duro, attorney at law, residing professionally at L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle by virtue of a power of attorney delivered under private deal. The proxy signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed in order to be submitted with it to the registration formalities.

2. MS INVESTMENT SCA, a société en commandite par actions, duly formed and validly existing under the laws of Luxembourg, with the registered office at 60, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, hereafter represented by MS Management S.à r.l., registered with the Trade and Company Register of Luxembourg under number B 180136, in its capacity as general manager of the company, duly represented by Mrs Karine Mastinu, attorney at law, residing professionally at L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, by virtue of a power of attorney delivered under private deal. The proxy signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed in order to be submitted with it to the registration formalities.

Such appearing persons, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company:

Art. 1. Formation. There is formed a joint stock company (the "Company") organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of association (the "Articles").

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of "Monaco Tours S.A."

Art. 3. Registered office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred (i) to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the manager or in case of plurality of managers by the Board of Directors and (ii) to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or as the case may be by the Board of Directors.

In the event that, in the view of the director or as the case may be the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, shall remain a company governed by the Laws. Such temporary measures shall be taken and notified to any interested parties by the director or as the case may be the Board of Directors.

Art. 4. Object. The object of the Company is the organization of events and shows, the hire of shows in relation with all activities concerning the worlds of shows and show-business, in general, the exploitation under all the known and yet unknown forms of sound and image, the organization of demonstrations (appearances) where artists occur, the promotion, the intermediation and assistance to artists, the sale and hire of equipments, the music publishing, and in general, the exploitation under all the forms of all which concerns show business.

The object of the Company is also the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may enter into the following transactions:

- to conclude and/or to get facilities in any form, and to proceed to the issuance of bonds and debentures;
- to advance, lend, deposit funds and/ or grant facility to its subsidiaries and/or to companies in which the Company has direct or indirect interest, even not substantial, and/ or to companies belonging at the same group of companies than the Company (the "Affiliated Company(ies)");

For the purpose of this article, a company is considered as belonging to the same group of companies as the Company when this company, directly or indirectly, holds, controls, is controlled by or is under common control with the Company, whether this be as ultimate holder, trustee, guardian or other fiduciary agent.

A company shall be considered as controlling another company when it holds, directly or indirectly, the whole or a substantial part of the total share capital of the company or it has the power to manage or to direct the management and the politics of the other company, whether this be by way of the detention of shares enabling to exert voting right, by agreement or otherwise.

- to grant any guarantee, pledge or other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or pledge on all or part of the assets (present or future), or by the one or the other of these methods, for the execution of all agreements or obligations of the Company or of Affiliated Companies and to render all assistance to the Affiliated Companies within the limits authorized by Luxembourg law; it being understood that the Company will not enter into any transaction which could cause it to be engaged in any activity that could be considered as a banking activity.

The Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its object and maintain a commercial establishment open to the public.

The Company may establish branches abroad and may, through such branches, carry out any financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with the corporate object of the Company provided that no offers relating to such activity are made and that no measure with respect to the promotion or exercise of such activity is carried out on the territory of the Grand Duchy of Luxembourg.

The Company may conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The Company may proceed to the acquisition, the worldwide exploitation, the disposal by sale, exchange or in any other manner, the granting by means of licensing or by any other legally admissible means of all intellectual property and industrial rights (including but not limited to manufacturer and trademark rights, patents, copyrights and related rights, industrial designs and models, plans, secret formulas or processes, domain names and software) as well as the use or the right to use industrial, commercial or scientific equipment and the adoption of any appropriate measure in order to protect these rights.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

Art. 5. Duration. The Company is constituted for an unlimited period of time.

Art. 6. Issued / Authorized Share capital. Issued Share capital.

The issued share capital of the Company is fixed at thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) represented by thirty one thousand (31,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1,-) each.

The issued share capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner prescribed for with regards to amendment of the Articles of Association.

Authorised capital

The authorised share capital of the Company (including the issued share capital) is set at twenty million Euro (EUR 20,000,000.-) represented by twenty million (20,000,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each

The authorized share capital of the Company may be increased or reduced by resolution of the general shareholders' meeting adopted in the manner required for an amendment of the Articles of Association.

Any authorised but unissued shares shall lapse five (5) years after publication in the Memorial of the deed of incorporation providing for the present authorised share capital (unless amended or extended by the general meeting of shareholders).

Any pre-emptive subscription rights for issues of shares against cash as provided under Luxembourg law (and any related procedure) have been waived and the Board of Directors is authorised to proceed to the issuance of shares within the authorised (unissued) share capital in consideration for a contribution in cash, in kind or by means of capitalisation of distributable profits and reserves, including share premium and Capital Contribution or otherwise pursuant to the terms and conditions determined by the Board of Directors while waiving, suppressing or limiting any pre-emptive subscription rights as provided for under Luxembourg law in the case of issues of shares within the authorised (unissued) share capital, for a period starting on the day of the incorporation of the Company and ending on the fifth anniversary of the day of publication of the deed of incorporation in the Memorial (unless amended or extended by the general meeting of shareholders).

Repurchase of own shares

The Company can proceed to the repurchase of its own shares by decisions of the Board of Directors subject to the availability of funds determined by the Board of Directors on the basis of the relevant interim accounts.

Art. 7. Share premium and assimilated premiums. In addition to the share capital, a share premium account to which shall be transferred any premium paid on any share in addition to its nominal value as well as assimilated premiums accounts to the extent permitted by the Laws may be set up.

Amongst the assimilated premiums, the Board of Directors is authorized to collect the contributions in net equity not remunerated by shares from the existing shareholder(s) of the Company ("Capital Contribution").

The allocation of the share premium and assimilated premiums accounts may, inter alia, be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised loss, to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the Legal Reserve.

Art. 8. Ownership of shares. The Company recognises only one owner per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until only one person has been designated as its sole owner.

Art. 9. Form of shares. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

In case of registered shares, a register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company.

Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence, the number of his shares, the amounts paid in on each share, the transfer of shares and the date of such transfers.

Art. 10. Composition of the Board of Directors. The Company shall be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders themselves.

However, if the Company is set up by a sole shareholder or, if it is recorded at a general meeting of shareholders that the Company has but a sole shareholder, the composition of the Board of Directors can be limited to one member until the next ordinary general meeting following the recording of the existence of more than a shareholder.

The director(s) shall be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate which may not exceed six years, respectively they are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

Art. 11. Power of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Laws or by the Articles of Association to the general meeting of shareholder(s) fall within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to one or more members of the Board, directors, managers or other officers

who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the board shall determine.

Art. 12. Representation. The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole director or in case the Board of Directors is composed of three members or more by the joint signatures of any two directors.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom signature power has been delegated by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

Art. 13. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors appoints from among its members a chairman and may appoint a secretary who need not be a director himself responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

The Board of Directors will meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

No such notice is required if all members of the Board of Directors are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting.

Notice of a meeting may also be waived by a director, either before or after a meeting, whether in original, by fax or e-mail.

Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board of Directors.

The chairman will preside all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors will appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by majority vote of the directors present or represented at such meeting.

Any director may have himself represented at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another director as his representative, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of written text, another manager as his proxy.

Any member of the Board of Directors may represent one or more other members of the Board of Directors.

Exceptionally, one or more directors may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other.

Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

In addition, a written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held.

Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several directors.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the directors in office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Art. 14. Management fees and expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the director(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the director(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of interest. If any of the directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such director shall disclose such personal interest to the other director(s) and shall not take part in the discussions nor vote on any such transaction.

In case of a sole director it suffices that the transactions between the Company and its director, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The preceding paragraphs do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that one or more of the director or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm.

Art. 16. Liability of the director(s). The director(s) assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made in the name of the Company.

Art. 17. Auditor(s). Except where according to the Laws the financial statements must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation are supervised by one or more auditors who need not be shareholder(s) themselves.

The independent auditor(s) and the auditor(s) will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate, respectively they are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, on the basis of the Laws, only be removed for serious cause.

Art. 18. Shareholder(s). The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Laws and the Articles of Association.

In case of but a single shareholder, that shareholder shall wield the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Art. 19. Annual general meeting. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the third Wednesday of June at 3.00 p.m. and for the first time in 2015.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Art. 20. General meetings. Resolutions of the shareholder(s) are passed in a general meeting held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand-Duchy of Luxembourg upon issuance of a convening notice in compliance with the Laws and the Articles of Association, by the Board of Directors, subsidiarily, by the auditor(s) or, more subsidiarily, by shareholder(s) representing at least ten per cent (10%) of the share capital.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting.

A shareholder may act at any general meeting by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

One or more shareholders may participate in a general meeting by conference call, videoconferencing or any other similar means of communication enabling the several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the general meeting for the purpose of the quorum and majority requirements.

Each share entitles to one vote.

At any general meeting other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, re-

solutions shall be adopted irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast, each share entitling to one vote.

At any general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to quorum and majority requirements of an amendment to these Articles, the quorum shall be at least half (1/2) of the share capital and resolutions shall be adopted by shareholders representing at least two thirds (2/3) of the votes cast.

If such quorum is not reached at the first meeting, the shareholders may be convened a second time and resolutions shall be adopted without quorum requirement by shareholders representing at least two thirds (2/3) of the votes cast.

Art. 21. Financial year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

Art. 22. Financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Board of Directors draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws for submission to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may inspect the financial documents at the registered office.

Art. 23. Legal reserve. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of general expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the annual net profit.

From the annual net profit, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve in the respect of article 72 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended) (the "Legal Reserve").

That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

Art. 24. Allocation of the profits. After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve, by carrying them forward to the next following financial year or by distributing them, as the case may be with carried forward profits and distributable reserves to the shareholder(s).

The shareholders upon a decision of a general meeting of shareholders may decide to distribute a dividend, provided always that the amount to be distributed may not exceed the amount of the net profits of the last financial year increased by the carried forward profits and sums drawn from reserves available for this purpose, but decreased by

carried forward losses and sums to be allocated to a reserve pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles of Association.

The Board of Directors may decide to distribute an interim dividend on the basis of a statement of accounts prepared by them showing that sufficient funds are available for distribution provided always that the amount to be distributed by way of interim dividend may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles.

The auditor(s) or the independent auditor(s) shall verify in their report to the Board of Directors whether the conditions for the distribution of the interim dividend have been satisfied.

In the event of a dividend or interim dividend declaration, each share of the Company entitles to an equal proportion in the distributed amount.

The share premium and assimilated premiums accounts may be distributed to the shareholders upon a decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth above.

The dividends, interim dividends or the distributions of share premium and assimilated premiums declared in cash may be paid in any currency selected by the Board of Directors and may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Directors. The Board of Directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend, interim dividend or share premium and assimilated premiums funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a Share during five (5) years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share and shall revert to the Company. No interest shall be paid on dividends, interim dividends or distributions of share premium and assimilated premiums declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

Art. 25. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

At the time of winding up, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, whether shareholder or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all known and unknown assets and liabilities of the Company.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s).

The liquidator(s) may proceed with the distribution of liquidation down payments subject to keep sufficient provision for payment of the outstanding debts.

Art. 26. Incorporated Provisions. Reference is made to the provisions of the Laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended), for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory disposition

By exception, the first financial year starts on the date of incorporation and ends on December 31st, 2014.

The first annual general meeting shall be held in the year 2015.

Subscription and payment

The subscribers have subscribed a number of shares of the Company and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital	Paid-in Capital	Number of shares
Bernard OLIVIER, prenamed	EUR 19,220.00	EUR 19,220.00	19,220.00
MS Investment SCA, prenamed	EUR 11,780.00	EUR 11,780.00	11,780.00
Total	EUR 31,000.00	EUR 31.000	31.000

Evidence of such contribution has been given to the undersigned notary by a bank certificate, so that the amount of thirty one thousand euro (EUR 31.000,-) is as of now available to the Company.

Said bank certificate will remain attached to the present deed.

Declaration - Evaluation

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10th, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately 1,400.- €.

General meeting of shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the above named parties, representing the entire subscribed capital and exercising the powers attributed to the meeting, passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three and the number of the statutory auditor at one.

2. Are appointed as directors:

(i) Mr. Alain Dierckx, (director), born on April 14, 1967 in Namur (Belgium) and residing at 1, rue des Chênes in Bertrange (L-8072),

(ii) Mr. Bernard Olivier, (director), born on September 4, 1965 in Liege (Belgium) and residing at 4A, Op Der Haart in Wemperhardt (L-9999),

(iii) Mr. Hervé Poncin, (director), born on September 15, 1967 in Rocourt (Belgium) and residing professionally at 60, avenue de la Faiencerie in Luxembourg (L-1510)

3. Has been appointed statutory as auditor:

- FIDUCIAIRE GRAND DUCALE S.A., having its registered office at L-1510 Luxembourg, 60, avenue de la Faiencerie (Grand Duchy of Luxembourg).

4. The address of the Company is set at L-1510 Luxembourg, 60, avenue de la Faiencerie (Grand Duchy of Luxembourg).

5. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall be of six years and shall end at the annual general meeting of shareholders to be held in the year 2019, unless otherwise decided by a shareholders meeting.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, whose are known to the notary by its social denomination, by-laws and residences, the said parties appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

French version:

L'an deux mille treize, le 18 décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Mr Bernard OLIVIER, demeurant au 4A, Op der Haart à Wemperhaardt, L-9999 Grand-Duché de Luxembourg valablement représenté aux fins des présentes par Me Charles DURO, avocat, demeurant professionnellement à 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé. La procuration signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2. MS INVESTMENT SCA, une société en commandite par actions, constituée et existant conformément au droit luxembourgeois ayant son siège social à 60, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et représentée aux fins des présentes par MS Management Sàrl, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180136, en sa qualité de gérant commandité de la société, dûment représentée par Me Karine Mastinu, avocat, demeurant professionnellement à 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société anonyme (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les "Lois") et par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Dénomination. La Société a comme dénomination "Monaco Tours S.A."

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil d'Administration.

Dans l'hypothèse où l'administrateur unique ou le cas échéant le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'administrateur unique ou le cas échéant le Conseil d'Administration.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet l'organisation d'événements et de spectacles, la location de services en rapport avec toutes activités qui concernent le monde du spectacle et du show-business, en général, l'exploitation sous toutes les formes connues et encore inconnues des son et image, l'organisation de manifestations où des artistes se produisent, la promotion, l'intermédiation et l'assistance d'artistes, la vente et la location de matériel, l'édition musicale et en général, l'exploitation sous toutes les formes de tout ce qui concerne le show business.

La Société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit, et procéder à l'émission d'obligations;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société ("la Société(s) Apparenté(es)");

Aux fins des présentes, une société est considérée comme appartenant au même groupe de sociétés que la Société, si cette société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire.

Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise; il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La Société peut établir des succursales à l'étranger et peut, par ces succursales, effectuer toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, liées directement ou indirectement à l'objet de la Société, à condition qu'aucune offre en relation avec cette activité soit faite et qu'aucune mesure par rapport à la promotion ou l'exercice de cette activité soit effectuée sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

La Société peut également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La Société peut procéder à l'acquisition, l'exploitation mondiale, l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière, la concession par le biais de licence ou par toute autre moyen légalement admissible de tous droits de propriété intellectuelle et industrielle (y compris mais sans limitation les marques de fabrique et de commerce, brevets, droits d'auteur et droits voisins, dessins et modèles industriels, plans, formules ou procédés secrets, noms de domaine et les logiciels) ainsi que l'usage ou la concession de l'usage d'un équipement industriel, commercial ou scientifique et prendre toutes mesures utiles à la protection de ces droits.

La Société peut, d'une façon générale, prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Capital social libéré / autorisé. Capital social libéré.

Le capital social libéré de la Société est de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital social libéré de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

Capital autorisé

Le capital autorisé de la Société (incluant le capital social libéré) est fixé à vingt millions d'euros (20.000.000,-), représenté par vingt millions (20.000.000) d'actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital social autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

Toute action autorisée mais non émise expire cinq (5) ans après la publication au Mémorial de l'acte de constitution prévoyant le présent capital social autorisé (sauf modification ou extension par l'assemblée générale des actionnaires).

Il a été renoncé à tous les droits de souscription préférentiels pour les émissions d'actions en contrepartie d'espèces tels que prévus par la loi luxembourgeoise (et toutes procédures y relatives) et le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à l'émission d'actions dans les limites du capital social autorisé (mais non émis) en contrepartie d'apports en numéraire, en nature ou par voie de capitalisation de bénéfices distribuables et de réserves, incluant la prime d'émission et apports en capitaux propres non rémunérés par des titres ("Capital Contribution") ou de toute autre manière selon les termes et conditions déterminés par le Conseil d'Administration tout en renonçant à, supprimant ou limitant tous droits de souscription préférentiels prévus par la loi luxembourgeoise en cas d'émissions d'actions dans les limites du capital social autorisé (mais non émis), pour une période commençant le jour de la constitution de la Société et se terminant le cinquième anniversaire de la date de publication au Mémorial de l'acte de constitution (sauf modification ou extension par l'assemblée générale des actionnaires).

Rachat d'actions propres

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions par décision du Conseil d'Administration sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le Conseil d'Administration sur base des comptes intermédiaires pertinents.

Art. 7. Prime d'émission et primes assimilées. En outre du capital social, un compte prime d'émission dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les actions en plus de la valeur nominale ainsi que des comptes primes assimilées dans la mesure permise par les Lois peuvent être établis.

Parmi les comptes primes assimilées, le Conseil d'Administration est autorisé à recueillir les apports en capitaux propres non rémunérés par des titres des actionnaire(s) existants de la Société ("Capital Contribution").

L'affectation des comptes prime d'émission et primes assimilées peut être utilisée, entre autre, pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaire(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

Art. 8. Propriété des actions. La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 9. Forme des actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

En présence d'actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société.

Ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chacune des actions, le transfert d'actions et les dates de tels transferts.

Art. 10. Composition du Conseil d'Administration. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateur(s) seront nommés par les actionnaire(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six années, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des actionnaire(s).

Art. 11. Pouvoir du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) actionnaire(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera.

Art. 12. Représentation. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers soit par la signature individuelle de l'administrateur unique soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe de deux administrateurs.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil de d'Administration nommera parmi ses membres un président et pourra nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même administrateur responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil d'Administration.

Le Conseil de d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un administrateur peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues aux lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de d'Administration.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre administrateur comme son mandataire.

Tout membre du Conseil d'Administration peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil d'Administration.

Exceptionnellement, un ou plusieurs administrateurs peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des administrateurs en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Art. 14. Rémunération et débours. Sous réserve de l'approbation des actionnaire(s), les administrateur(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflit d'intérêts. Si un ou plusieurs administrateurs ont ou pourraient avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur devra en aviser les autres administrateur(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, collaborateur, membre, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

Art. 16. Responsabilité des administrateurs(s). Les administrateurs n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.

Art. 17. Commissaire(s) aux comptes. Hormis lorsque conformément aux Lois les comptes sociaux doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière peuvent être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaire(s).

Les réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) et les commissaire(s) aux comptes seront nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement leur mandat peut être renouvelé et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s) sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant ne peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Art. 18. Actionnaire(s). Les actionnaires exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire, celui-ci exerce les pouvoirs prémentionnés conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 19. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième mercredi du mois de juin à 15.00 heures, et pour la première fois en 2015.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 20. Assemblées générales. Les décisions des actionnaire(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts du Conseil d'Administration, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un actionnaire peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire.

Un ou plusieurs actionnaires peuvent prendre part à une assemblée générale par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Cette participation sera assimilée à une présence physique à l'assemblée générale pour le calcul du quorum et de la majorité à l'assemblée.

Chaque action donne droit à un vote.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les actionnaires à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées, chaque action donnant droit à un vote.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) du capital social et les résolutions seront adoptées par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Si ce quorum n'est pas atteint, les actionnaires peuvent être convoqués à une seconde assemblée générale et les résolutions seront alors adoptées sans condition de quorum par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et s'achève le trente et un décembre de chaque année

Art. 22. Comptes sociaux. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux actionnaire(s) pour approbation.

Tout actionnaire ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

Art. 23. Réserve légale. L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale») dans le respect de l'article 72 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 24. Affectations des bénéfices. Après affectation à la Réserve Légale, les actionnaire(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve, en le reportant à nouveau ou en le distribuant le cas échéant avec les bénéfices reportés et les réserves distribuables aux actionnaire(s).

Les actionnaires par décision prise en assemblée générale des actionnaires, peuvent décider de distribuer un dividende étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent jamais excéder le montant des bénéfices nets du dernier exercice clos augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu des Lois ou des Statuts.

Le Conseil d'Administration peut décider de distribuer un acompte sur dividende sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant qu'acompte sur dividende ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu des Lois ou des Statuts.

Les réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) ou les commissaire(s) aux comptes dans leur rapport au Conseil d'Administration vérifieront si les conditions pour la distribution d'un acompte sur dividende ont été remplies.

En cas de déclaration d'un dividende ou d'un acompte sur dividende, chaque action donne droit à une même proportion dans le montant distribué.

La prime d'émission et les primes assimilées peuvent être distribuées aux actionnaires par décision prise en assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions établies ci-avant.

Les dividendes, les acomptes sur dividendes ou les distributions de la prime d'émission et des primes assimilées déclarés en numéraire peuvent être payés en toutes devises choisies par le Conseil d'Administration et pourront être payés en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration, peut décider du cours de change applicable à la conversion des dividendes, des acomptes sur dividendes ou des distributions de la prime d'émission et des primes assimilées en la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une Action pendant cinq (5) ans, ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle Action, de sorte qu'il sera perdu pour celui-ci, et sera acquis à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes, les acomptes sur dividendes ou les distributions de la prime d'émission et des primes assimilées déclarés et non réclamés qui seront détenus par la Société pour le compte des détenteurs d'Actions.

Art. 25. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les actionnaire(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

Art. 26. Disposition finale. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Disposition transitoire

Par exception, le premier exercice social commence le jour de la constitution et s'achève le 31 décembre 2014
La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2015.

Souscription et Libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions de la Société et ont libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaire	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
Bernard OLIVIER, prénommé	EUR 19,220.00	EUR 19,220.00	19,220.00
MS Investment SCA, prénommée	EUR 11,780.00	EUR 11,780.00	11,780.00
Total	EUR 31.000,-	EUR 31.000,-	31.000

La preuve de la contribution a été donnée au notaire par un certificat de blocage des fonds, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à présent à la disposition de la Société.

Ledit certificat restera attaché au présent acte pour être enregistré avec lui.

Déclaration - Evaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 1.400,- €.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, représentant l'intégralité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

(i) Mr. Alain Dierckx, (administrateur), né le 14 avril 1967 à Namur (Belgique) et domicilié au 1, rue des Chênes à Bertrange (L - 8072),

(ii) Mr. Bernard Olivier, (administrateur), né le 4 septembre 1965 à Liège (Belgique) et domicilié au 4A, Op Der Haart à Wemperhardt (L - 9999),

(iii) Mr. Hervé Poncin, (administrateur), né le 15 septembre 1967 à Rocourt (Belgique) et établi professionnellement au 60, avenue de la Faïencerie à Luxembourg (L -1510).

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE GRAND DUCALE S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 60, avenue de la Faïencerie (Grand-Duché de Luxembourg).

4. L'adresse de la Société est fixée à L-1510 Luxembourg, 60, avenue de la Faïencerie (Grand-Duché de Luxembourg).

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six ans et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2019, sauf si une assemblée générale des actionnaires en décide autrement.

Le notaire soussigné, qui comprend et qui parle anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparante, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire par sa dénomination et son siège social, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: OLIVIER, MASTINU, MOUTRIER Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16851. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 09/01/2014.

Référence de publication: 2014005478/663.

(140005130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

JS Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8139 Bridel, 1, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 163.751.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014014827/9.

(140016685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Pike Capital International S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 19.965,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 158.720.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Référence de publication: 2014015007/10.

(140017356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Sea-Invest Afrique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 133.563.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014015112/10.

(140017129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

PME Xpertise, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2B, Ennert dem Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 100.087.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014015030/10.

(140017070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

La Tarasque Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 156.106.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014014847/14.

(140016880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Peermatch Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 183.707.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the second day of the month of January,
before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
there appeared,

Stichting Peermatch Capital, a foundation (stichting) established under the laws of The Netherlands, registered with the Dutch Chamber of commerce under number 59236787, having its statutory office in The Netherlands at Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam;

represented by Mister Erwin VANDE CRUYS, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of proxy given under private seal dated 13th December 2013, which, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for purpose of registration.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacity, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a “société anonyme” (the “Company”), which it declared to establish.

Chapter I. Name, registered office, object, duration

1. Form, name.

1.1 The Company is a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles (the “Articles”).

1.2 The Company exists under the name of Peermatch Capital S.A.

2. Registered office.

2.1 The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg. The board of directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company’s registered office.

2.2 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with entities outside Luxembourg, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company’s nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the board of directors.

3. Object.

3.1 The object of the Company is (but without however exercising at any time a professional banking or credit activity) to invest in a portfolio of loans or claims of any nature, domestic or foreign securities or similar instruments, including but not limited to shares, warrants, equity and debt securities, and to enter into any agreements relating to the acquisition of such domestic or foreign securities or similar instruments. The Company may dispose in any form and by any means, whether directly or indirectly, of any part or the totality of such portfolio and may grant pledges, guarantees or other security interests of any kind under any law to Luxembourg or foreign entities.

3.2 The Company may also:

(a) raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, subordinated notes and other debt instruments or debt securities, the use of financial derivatives or otherwise and obtain loans or any other form of credit facility;

(b) enter into any kind of derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide credit protection to the swap counterparty; and

(c) enter into all necessary agreements, including, but not limited to loan agreements, investment advisory or investment management agreements, administration agreements and other contracts for services, loan servicing agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements, bank and cash administration agreements, liquidity facility agreements, credit insurance agreements and any agreements creating any kind of security interest.

3.3 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules set by the Articles for any amendment of the Articles, without prejudice to any mandatory provisions of law.

Chapter II. Capital

5. Capital.

5.1 The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000), divided into thirty-one (31) registered shares with a par value of one thousand Euros (EUR 1,000) each, fully paid up.

5.2 The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by law.

5.3 In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

6. Form of the shares.

6.1 The shares are in registered or bearer form at the request of the shareholders and subject to legal conditions.

6.2 The shares are freely transferable.

6.3 With respect to the registered shares, a shareholders' register, which may be examined by any shareholder, will be kept at the registered office of the Company. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class (if any) of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register may be delivered to the shareholders upon their request. The Company may issue multiple registered share certificates.

6.4 Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

6.5 Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and of the resolutions validly adopted by the general meeting of shareholders.

7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the board of directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

8. Modification of capital.

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III. Bonds, Notes and other Debt Instruments

9. Registered or bearer form. The Company may issue bonds, notes or other debt instruments in registered or bearer form. Bonds, notes or other debt instruments in registered form may not be exchanged or converted into bearer form.

Chapter IV. Directors, board of directors, auditor

10. Board of directors.

10.1 The Company is managed by a board of directors, consisting of three (3) members, who need not be shareholders. A legal entity may be a member of the board of directors.

10.2 The directors are appointed by the annual general meeting of shareholders for a period not exceeding six (6) years and are re-eligible. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by the Articles for any amendment of the Articles. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six (6) years from the date of his election.

10.3 In the event of vacancy of a member of the board of directors appointed by the general meeting of shareholders because of death, retirement or otherwise, the remaining directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election or elect a new member of the board of directors instead.

11. Meetings of the board of directors.

11.1 The board of directors shall elect a Chairman from among its members. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a director elected for this purpose from among the directors present at the meeting.

11.2 The meetings of the board of directors are convened by the Chairman or by any director. In case that all the directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

11.3 The board of directors can only validly meet and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing another director as his proxy.

11.4 All meetings of the board of directors shall take place in Luxembourg.

11.5 All decisions by the board of directors require a simple majority of votes cast. In the case of ballot, the Chairman has a casting vote.

11.6 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

11.7 Circular resolutions of the board of directors can be validly taken if approved in writing and signed by all of them in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings, duly convened.

11.8 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

11.9 The minutes of a meeting of the board of directors shall be signed by all directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the board of directors or by any two directors.

12. General powers of the board of directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

13. Delegation of powers.

13.1 The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the board shall determine.

13.2 The board of directors may also confer special powers and mandates to any person who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

14. Representation of the Company. In all circumstances, the Company shall be bound by the joint signatures of any two directors or by the single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the board of directors, within the limits of such delegation.

15. Auditor.

15.1 Except where according to the law, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor (réviseur d'entreprises), the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one (1) or more statutory auditors (commissaires) who need not be shareholders themselves.

15.2 The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the law, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter V. General meeting of shareholders

16. Powers of the general meeting of shareholders.

16.1 The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

16.2 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least twenty-four (24) hours before the meeting. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

16.3 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the capital represented.

16.4 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by law. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the votes cast by the shareholders present or represented.

16.5 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

17. Place and date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place specified in the notice convening the meeting on the third Thursday of April at 10:00 a.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

18. Other general meetings. Any director may convene other general meetings of shareholders. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one tenth of the capital of the Company.

19. Votes. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter VI. Business year, distribution of profits

20. Business year.

20.1 The business year of the Company begins on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

20.2 The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the statutory auditors or as the case may be the independent auditors who shall make a report containing comments on such documents.

21. Distribution of profits.

21.1 Each year at least five per cent of the net profits shall be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

21.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

21.3 The board of directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII. Dissolution, liquidation

22. Dissolution, liquidation.

22.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by the Articles for any amendment of the Articles.

22.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

Chapter VIII. Limited recourse

23. Limited recourse. Claims against the Company of any creditors of the Company are limited in recourse to the assets of the Company, notably in the way described in the relevant documents entered into by such creditors and the Company.

Chapter IX. Applicable law

24. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time.

Transitional provisions

The first financial year of the Company shall begin on the date of its incorporation and terminate on 31 December 2014. The first annual general meeting will thus be held in 2015.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the above-named party has subscribed for the thirty-one (31) shares.

All these shares have been fully paid up, so that the sum of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Estimate of costs

The party has estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about one thousand five hundred Euros (EUR 1.500.-).

First extraordinary general meeting of the sole shareholder

The above-named party, representing the entire subscribed capital, has immediately proceeded to pass the following resolutions:

1. The Company's registered office is established at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following have been elected as directors for a maximum period of six (6) years, their mandate expiring on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2019:

a) Peter Diehl, director, with professional address at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

b) Damien Nussbaum, director, with professional address at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

c) Luxembourg Corporation Company S.A., director, with professional address at 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 37.974., whose permanent representative is Mister Peter DIEHL, born on March 21st, 1971 in Saarbrücken, Germany, residing professionally at L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

3. The following has been elected as statutory auditor for a maximum period of six (6) years, his mandate expiring on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2019:

C.A.S. SERVICES S.A., having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the R.C.S.Luxembourg under number B 68.168.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille quatorze, le deuxième jour du mois de janvier,

par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Stichting Peermatch Capital, une fondation (stichting) de droit néerlandais, immatriculée auprès de la Chambre de commerce des Pays-Bas sous le numéro 59236787, ayant son siège social à Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, Pays-Bas;

représentée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, datée 13 décembre 2013, laquelle, signée ne varietur, par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme (la "Société") qu'elle déclare constituer.

Titre I^{er}. Dénomination, siège, objet, durée

1. Forme, dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts (les "Statuts").

1.2 La Société adopte la dénomination Peermatch Capital S.A.

2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature exceptionnelle risquant de compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec des entités à l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est (mais sans toutefois exercer à un quelconque moment une activité bancaire ou de crédit professionnelle) d'investir dans un portefeuille comprenant des prêts et créances de toute nature, des titres, nationaux ou étrangers, ou d'autres instruments similaires, incluant mais non limités aux actions, warrants, titres de capital et titres de créances et de conclure des contrats relatifs à l'acquisition de ces titres, nationaux ou étrangers, ou d'autres instruments similaires. La Société peut disposer sous toute forme et par tout moyen, soit directement, soit indirectement, de toute part ou de la totalité de ce portefeuille et de fournir des gages, garanties et autres sûretés de toutes sortes soumis à une quelconque loi et accordés à des entités luxembourgeoises ou étrangères.

3.2 La Société peut également:

(a) lever des fonds, et notamment émettre des titres, des obligations, des obligations subordonnées et autres instruments ou titres de dettes, utiliser des instruments financiers dérivés ou autres et conclure des emprunts ou tout autre forme de moyen de crédit;

(b) conclure toute forme de contrats de dérivé tels que, mais sans que cela soit limitatif, des contrats de swap; et

(c) conclure tous les contrats nécessaires, et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de prêt, des contrats de gestion de placements, des contrats de conseils en investissement, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de services de prêts, des contrats d'échange sur devises ou taux d'intérêts et tous autres contrats sur des produits dérivés, des contrats bancaires, des contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et tout contrat portant création de garanties de quelque nature que ce soit.

3.3 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution prise en assemblée générale des actionnaires, à laquelle les conditions de quorum et de majorité requis par les Statuts pour une modification des Statuts seront applicables, sans préjudice de toutes dispositions légales.

Titre II. Capital

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000), divisé en trente et une (31) actions nominatives d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, entièrement libérées.

5.2 Sauf dispositions contraires des Statuts ou de la loi, les droits et obligations attachés aux actions sont identiques.

5.3 En plus du capital social émis, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat d'actions de toute catégorie que la Société a racheté à ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux actionnaires de toute catégorie ou pour affecter des fonds à des réserves.

6. Nature des actions.

6.1 Les actions sont nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

6.2 Les actions sont librement transférables.

6.3 Concernant les actions nominatives, il est tenu au siège social de la Société un registre des actionnaires dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contient la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie (le cas échéant) de ses actions, l'indication des versements effectués, ainsi que les transferts avec leur date. Chaque actionnaire notifié à la Société par courrier recommandé son adresse et tout changement de son adresse. A toutes fins utiles, la Société peut se prévaloir de la dernière adresse ainsi communiquée. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le registre des actionnaires. Sur requête des actionnaires, des certificats constatant ces inscriptions pourront leur être délivrés. La Société pourra émettre des certificats constatant un multiple d'actions nominatives.

6.4 Toute cession d'actions nominatives s'opère par une déclaration de transfert inscrite sur le même registre, datée et, signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs fondés de pouvoirs, ainsi que suivant les règles sur le transport des créances établies par l'art. 1690 du Code civil. En outre, il est loisible à la Société d'accepter et d'inscrire sur le registre un transfert qui serait constaté par la correspondance ou d'autres documents établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

6.5 La propriété d'une action comporte acceptation implicite des Statuts et des résolutions valablement adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Obligations, titres obligataires et autres titres représentatifs d'une dette

9. Nominatif ou au porteur. La Société pourra émettre des obligations, titres obligataires et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ou au porteur. Ces obligations, titres obligataires et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ne pourront pas être échangés ou convertis en titres au porteur.

Titre IV. Administrateurs, conseil d'administration, auditeur

10. Conseil d'administration.

10.1 La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres, actionnaires ou non. Une personne morale peut être membre du conseil d'administration.

10.2 Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, à laquelle les conditions de quorum et de majorité requis par les Statuts pour la modification des Statuts seront applicables. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six (6) ans.

10.3 En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué ou élection d'un nouveau membre du conseil d'administration.

11. Réunions du conseil d'administration.

11.1 Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2 Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou d'un administrateur. Lorsque tous les administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

11.3 Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du conseil d'administration par un autre administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite en original ou en copie.

11.4 Toute réunion du conseil d'administration sera tenue au Luxembourg.

11.5 Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu, dans un tel cas, les administrateurs utilisant ce type de technologie seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

11.7 Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du conseil d'administration, dûment convoqué.

11.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tel que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

11.9 Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

13. Délégation de pouvoirs.

13.1 Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant selon les conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

13.2 Le conseil d'administration pourra également conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

14. Représentation de la Société. En toutes circonstances, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature de toute autre personne à laquelle le pouvoir spécial de signature aura été délégué par le conseil d'administration, dans les limites de cette délégation.

15. Auditeur.

15.1 Sauf lorsque, conformément à la loi, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un (1) ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires.

15.2 Les commissaires ou réviseurs d'entreprises agréés seront, le cas échéant, nommés par les actionnaires qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des actionnaires sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par disposition de la loi, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Titre V. Assemblée générale des actionnaires

16. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

16.1 L'assemblée générale représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

16.2 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins vingt-quatre (24) heures avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

16.3 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des votes émis, quelles que soient la portion du capital représentée.

16.4 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ou voter sur des résolutions qui ne peuvent être prises qu'aux conditions de quorum et de majorité applicable à la modification des Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes légales. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix émis des actionnaires présents ou représentés.

16.5 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

17. Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations le troisième jeudi d'avril à 10 heures du matin.

Si ce jour est un jour où les banques sont généralement fermées au Luxembourg, l'assemblée se réunira le prochain jour ouvrable.

18. Convocation des assemblées générales des actionnaires. Tout administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

19. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI. Année sociale, répartition des bénéfices

20. Année sociale.

20.1 L'année sociale commence le premier jour de janvier de chaque année et finit le dernier jour de décembre de la même année.

20.2 Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux commissaires ou le cas échéant aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

21. Répartition des bénéfices.

21.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3 Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII. Dissolution, liquidation

22. Dissolution, liquidation.

22.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, à laquelle les conditions de quorum et de majorité requis par les Statuts pour la modification des Statuts seront applicables.

22.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VIII. Recours limité

23. Limitation de recours. Les créances sur la Société de tout créancier de la Société sont limitées aux actifs de la Société, et notamment de la manière décrite dans les documents pertinents conclus par ces créanciers et la Société.

Titre IX. Loi applicable

24. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice comptable de la Société commencera à la date de sa constitution et prendra fin le 31 décembre 2014. La première assemblée générale annuelle se tiendra donc en 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les trente et une (31) actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Première assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique

Et immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur pour une durée maximale de six (6) ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2019:

a) Peter Diehl, administrateur, avec adresse professionnelle à 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

b) Damien Nussbaum, administrateur, avec adresse professionnelle à 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

c) Luxembourg Corporation Company S.A., administrateur, avec adresse professionnelle à 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.974., dont le représentant permanent est Monsieur Peter DIEHL, né le 21 mars 1971 à Saarebruck, Allemagne, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

3. Est appelé à la fonction de commissaire aux comptes pour une durée maximale de six (6) ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2019:

C.A.S. SERVICES S.A., établie et ayant son siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B 68.168.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée, connue du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 janvier 2014. Relation: LAC/2014/1667. Reçu soixante-quinze euros. Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Référence de publication: 2014012559/507.

(140014638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Thermotransport Luxembourg G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 30.023.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014015181/9.

(140017407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Twilight II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6350 Dillingen, 2, rue de Grundhof.

R.C.S. Luxembourg B 156.890.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014015198/10.

(140017125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Soprolux Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 9, Montée de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 38.737.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOPROLUX PROMOTIONS S.A.

Référence de publication: 2014015147/10.

(140017493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Play Finance 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 183.704.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of January,

Before the undersigned, Maître Francis Kessler, a notary resident in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

P4 sp. z o.o., a company incorporated under the laws of Poland, having its registered office in Warsaw, at 7 Tasmowa street, registered in the register of entrepreneurs of the National Court Register kept by the District Court for the Capital City of Warsaw, XII Commercial Department of the National Court Register, under number KRS 0000217207,

here represented by Sofia DA CHAO CONDE, notary's clerk, whose professional address is Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given in under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company (société anonyme), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Play Finance 2 S.A." (the Company). The Company is a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of directors (the Board). It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. If the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may grant loans and credits, may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-), represented by thirty-one thousand (31,000) registered shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives), and are freely transferable.

6.3. A register of shares shall be kept at the registered office of the Company and may be examined by any shareholder on request.

6.4. A share transfer shall be carried out by the entry in the register of shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by either:

(i) both the transferor and the transferee or their authorised representatives; or

(ii) any authorised representative of the Company,

following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.5. Any document recording the agreement between the transferor and the transferee, which is validly signed by both parties, may be accepted by the Company as evidence of a share transfer.

6.6. The Company may redeem its own shares within the limits set out in the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

7.1. Composition of the board of directors

(i) The Company shall be managed by the Board, which shall comprise at least three (3) members. The directors need not be shareholders.

(ii) The General Meeting shall appoint the directors and determine their number, their remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for a term of office of more than six (6) years but are eligible for re-appointment at the expiry of their term of office.

(iii) Directors may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative to perform its duties. The permanent representative shall be a natural person and is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if he had exercised his functions in his own name and on his own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the other directors, acting by a simple majority, may fill the vacancy on a provisional basis until a new director is appointed by the next General Meeting.

7.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents (who need not be directors or shareholders) for specific matters.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management, and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or more directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fee and/or any other advantage granted to those director(s) during the relevant financial year.

7.3. Procedure

(i) The Board shall appoint a chairperson from among its members, and may choose a secretary who need not be a director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board shall meet at the request of the chairperson or any director, at the place indicated in the notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(iii) Written notice of any Board meeting shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A director may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant to another director a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(vi) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members is present or represented. Board resolutions shall be validly taken by a majority of the votes of the directors present or represented. The chairperson shall have a casting vote in the event of a tied vote. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson and by all the directors present or represented at the meeting.

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature thereto.

(ix) A director who has an interest in a transaction carried out other than in the ordinary course of business which conflicts with the interests of the Company must advise the Board accordingly and have the statement recorded in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in the deliberations concerning that transaction. A special report on the relevant transaction shall be submitted to the shareholders at the next General Meeting, before any vote on any other resolution.

7.4. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) directors.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated by the Board.

Art. 8. Sole director.

8.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the Company may be managed by a single director until the General Meeting following the introduction of an additional shareholder; and

(ii) any reference in the Articles to the Board, the directors, some directors or any director should be read as a reference to that sole director, as appropriate.

8.2. Transactions entered into by the Company which conflict with the interest of its sole director must be recorded in minutes. This does not apply to transactions carried out under normal circumstances in the ordinary course of business.

Art. 9. Liability of the directors. The directors may not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the Company's name, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders shall be adopted at a General Meeting. The General Meeting has full powers to adopt and ratify all acts and operations which are consistent with the Company's corporate object.

(ii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board or the statutory auditor(s). The Shareholders must be convened to a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Any shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at the meeting.

(vii) Any shareholder may vote by using the forms provided by the Company for that purpose. Voting forms must contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the Company's registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting shall be taken into account in calculating the quorum for the meeting. Voting forms which indicate neither a voting intention nor an abstention shall be considered void.

(viii) Subject to section (ix) and section (x) below, resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by a simple majority vote, regardless of the proportion of share capital represented.

(ix) An extraordinary General Meeting may only amend the Articles if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting shall be convened by means of notices published twice in the Memorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at least fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices shall state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(x) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

Art. 11. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders or the General Meeting is to be read as a reference to the sole shareholder, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss account, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by the officers, directors and statutory auditors to the Company.

12.3. One month before the annual General Meeting, the Board shall provide the statutory auditors with a report on, and documentary evidence of, the Company's operations. The statutory auditors shall then prepare a report setting out their proposals.

12.4. The annual General Meeting shall be held at the registered office or in any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 13. Auditors.

13.1. The Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires).

13.2. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

13.3. The General Meeting shall appoint the statutory auditors (commissaires) and (if applicable) the external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), and determine their number and remuneration and the term of their office. The term of office of the statutory auditors may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The General Meeting shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) the statutory auditors (commissaires) or the approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), as applicable, must prepare a report addressed to the Board which must verify whether the above conditions have been met.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

15.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provision

16.1. Notices and communications may be made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law and other applicable laws and, subject to any non-waivable provisions of the Law, any other applicable law and/or with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and end on the thirty-first (31) of December of two thousand and fourteen (2014).

Subscription and payment

P4 sp. z o.o., represented as stated above, subscribes for thirty-one thousand (31,000) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-).

The amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed share capital, adopted the following resolutions:

1 The following are appointed as directors of the Company for six (6) years:

(i) Sandra Legrand, private employee, born on September 14, 1974 in Bastogne, Belgium having its professional address at 5 Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

(ii) Christelle Petitjean, private employee, born on September 29, 1983 in Liège, Belgium, having its professional address at 5 Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; and

(iii) Ingrid Moinet, private employee, born on December 5, 1975 in Bastogne, Belgium, having its professional address at 5 Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2 The registered office of the Company is set at 5 Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences, the English text prevails.

WHEREOF this deed is drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dixième jour de janvier,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

P4 sp. z o.o., une société régie par les lois polonaises, dont le siège social se situe à Warsaw, 7 Tasmowa street, inscrite au Registre national gardé par le Tribunal de district de la ville de Varsovie, XII Direction Commerciale de la Cour Registre national sous le numéro 0000217207 représentée par Sofia DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Play Finance 2 S.A." (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à trente et un mille Euro (EUR 31,000.-), représenté par trente-et-un mille (31,000) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.2. Les actions sont et resteront sous forme nominative.

6.3. Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

6.4. Une cession d'action(s) s'opère par la mention sur le registre des actions, d'une déclaration de transfert, valable datée et signée:

(a) par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires; ou

(b) par un quelconque mandataire de la Société,

(c) suivant une notification à, ou une acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.5. Tout autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire, dûment signé par les deux parties, peut également être accepté par la Société comme preuve du transfert d'actions.

6.6. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. Composition du conseil d'administration

(a) La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

(b) L'Assemblée Générale nomme les administrateurs et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans, mais sont rééligibles à la fin de leur mandat.

(c) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

(d) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(e) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(f) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(a) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(b) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(c) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

7.3. Procédure

(a) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(b) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'un administrateur au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(c) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(d) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(e) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(f) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président, par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(g) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(h) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(i) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.4. Représentation

(a) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature d'un administrateur ou les signatures conjointes de deux (2) administrateurs.

(b) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 8. Administrateur unique.

8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

(a) la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire; et

(b) toute référence dans les Statuts au Conseil, aux administrateurs, à quelques administrateurs ou à un quelconque administrateur doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

8.2. Les transactions conclues par la Société doivent être mentionnées dans des procès-verbaux si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 9. Responsabilité des administrateurs. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaire

Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.

10.1 Pouvoirs et droits de vote

(a) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (chacune une Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(b) Chaque action donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(a) Les actionnaires peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil ou du/des commissaire(s). Les actionnaires doivent y être convoqués à la demande des actionnaires représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(b) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les actionnaires au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(c) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(d) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(e) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(f) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(g) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société à cet effet. Les formulaires de vote doivent indiquer la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter en faveur de cette résolution, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social de la Société. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

(h) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(i) Une Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(j) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

Art. 11. Actionnaire unique. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

- (a) l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (b) toute référence dans les Statuts aux actionnaires ou à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique; et
- (c) les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 13. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, quand la loi le requiert.

13.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires / réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. La durée du mandat des commissaires ne peut dépasser six (6) ans mais peut être renouvelé.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (a) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(b) ces comptes intermédiaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;;

(c) la décision de distribuer des dividendes intermédiaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intermédiaires; et

(d) les commissaires ou les réviseurs d'entreprises agréés, selon le cas, doivent préparer un rapport au Conseil qui doit vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes, s'il y en a un, est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les actionnaires.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre deux mille quatorze (2014).

Souscription et libération

P4 sp. z o.o., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trente-et-un mille (31,000) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trente-et-un mille Euro (EUR 31,000.-).

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'actionnaires

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont adopté les résolutions suivantes:

1 Les personnes suivantes sont nommées en qualité d'administrateurs de la Société pour six (6) ans:

(i) Sandra Legrand, employée privée, née le 14 septembre 1974 à Bastogne, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5 Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

(ii) Christelle Petitjean, employée privée, née le 29 septembre 1983 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5 Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; et

(iii) Ingrid Moinet, employée privée, née le 5 décembre 1975 à Bastogne, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5 Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le siège social de la Société est établi au 5 Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête de la présente.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 janvier 2014. Relation: EAC/2014/990. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITON CONFORME.

Référence de publication: 2014012561/555.

(140014596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Renert S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 16, avenue François Clement.

R.C.S. Luxembourg B 52.083.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014015064/9.

(140017608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Twilight II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6350 Dillingen, 2, rue de Grundhof.

R.C.S. Luxembourg B 156.890.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014015197/10.

(140017124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Upscalia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 156.537.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014015204/10.

(140016753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Topvel Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 44.992.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014015192/14.

(140017630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Weaver Street Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 83.785.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Weaver Street Luxembourg S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Référence de publication: 2014015229/14.

(140017372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Helena 2 Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 475.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.692.

In the year two thousand and thirteen, on thirty-first of December,
before us Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Euro Choice (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of one hundred thirty-seven thousand six hundred fifty euro (EUR 137,650.-), with registered office at 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 78940,

Hereby represented by Maître Pia Lavrysen, Lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

Nmás 1 Private Equity Fund US n°1 Limited Partnership, a limited partnership governed by the laws of England, with principal place of business at 26, New Street, St Helier, Jersey, and registered with the Jersey Financial Services under number LP8240,

Hereby represented by Maître Pia Lavrysen, Lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

Nmás 1 Private Equity Fund n°2 Limited Partnership, a limited partnership governed by the laws of England, with principal place of business at 26, New Street, St Helier, Jersey, and registered with the Jersey Financial Services under number LP8355,

Hereby represented by Maître Pia Lavrysen, Lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

Nmás 1 Private Equity Fund US n°3 Limited Partnership, a limited partnership governed by the laws of England, with principal place of business at 26, New Street, St Helier, Jersey, and registered with the Jersey Financial Services under number LP8774,

Hereby represented by Maître Pia Lavrysen, Lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

Partners Group Private Equity Performance Holding Limited, a limited company governed by the laws of Guernsey, with registered office at Le Bordage, bâtiment Tudor House, St Peter Port, Guernsey, and registered with the Registre du Commerce de Guernsey under number 36557,

Hereby represented by Maître Pia Lavrysen, Lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

Pearl Holding Limited, a limited company governed by the laws of Guernsey, with registered office at Le Bordage, bâtiment Tudor House, St Peter Port, Guernsey, and registered with the Registre du Commerce de Guernsey under number 37232,

Hereby represented by Maître Pia Lavrysen, Lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

Vega Invest (Guernsey) Limited, a limited company governed by the laws of Guernsey, with registered office at Le Bordage, bâtiment Tudor House, GY1 1BT St Peter Port, Guernsey, and registered with the Registre du Commerce de Guernsey under number 36210,

Hereby represented by Maître Pia Lavrysen, Lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

GEAM International Private Equity Fund L.P., a limited partnership governed by the laws of Delaware, with registered office at 2711 Centerville Road, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, and registered with the Register of Delaware under number 3818178,

Hereby represented by Maître Pia Lavrysen, Lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, and

Credit Suisse Anlagestiftung II Saule, an anlagestiftung governed by the laws of Switzerland, with registered office at Kalanderplatz 1, 8045 CH-Zurich, Switzerland, and registered with the Handelsregisteramt under number CH-020.7.001.346-9,

Hereby represented by Maître Pia Lavrysen, Lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy,
(the "Shareholders"),

The said proxies shall be annexed to the present deed.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are all the shareholders of Helena 2 Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on 21 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 417 on 21 March 2007, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 123692 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on 19 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 542 of 4 March 2008.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of four hundred sixty-two thousand five hundred euro (EUR 462,500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to four hundred seventy-five thousand euro (EUR 475,000.-).

2 To issue three hundred seventy thousand (370,000) new shares with a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share, having the same rights and privileges as the existing shares, consisting of thirty-three thousand four hundred eighty-five (33,485) Class A shares, one hundred twenty-three thousand three hundred twenty-one (123,321) Class B shares, one hundred forty-three thousand two hundred sixty-four (143,264) Class C shares and sixty-nine thousand nine hundred thirty (69,930) Class D shares.

3 To acknowledge the waiver by all the existing shareholders of the Company of their preferential subscription rights provided by paragraph three of article eight of the articles of association of the Company.

4 To accept subscription for these new shares by all the existing shareholders of the Company and to accept payment in full for such new shares by contributions in kind.

5 To amend paragraph one of article eight of the articles of association of the Company in order to reflect the capital increase.

6 Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of four hundred sixty-two thousand five hundred euro (EUR 462,500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to four hundred seventy-five thousand euro (EUR 475,000.-).

Second resolution

The Shareholders resolved to issue three hundred seventy thousand (370,000) new shares with a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution

The Shareholders acknowledged that all existing Shareholders of the Company had decided to waive their preferential subscription rights provided by article 8 paragraph 3 of the articles of association of the Company with respect to these new shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

1. Euro Choice (Luxembourg) S.à r.l., with registered office at 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, represented by Maître Pia Lavrysen, Lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, (the "Subscriber 1") which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber 1 declared to subscribe for thirty-seven thousand (37,000) new shares (Class D) with a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share, and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind of part of a receivable against the Company (the "Contribution 1").

The Contribution 1 represents a value in an aggregate amount of forty-six thousand two hundred fifty euro (EUR 46,250.-).

2. Nmás 1 Private Equity Fund US n°1 Limited Partnership, with principal place of business at 26, New Street, St Helier, Jersey, represented by Maître Pia Lavrysen, Lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, (the “Subscriber 2”) which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber 2 declared to subscribe for sixty-nine thousand eight hundred nineteen (69,819) new shares (Class C) with a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share, and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind of part of a receivable against the Company (the “Contribution 2”).

The Contribution 2 represents a value in an aggregate amount of eighty-seven thousand two hundred seventy-three euro and seventy-six cents (EUR 87,273.76).

3. Nmás 1 Private Equity Fund n°2 Limited Partnership, with principal place of business at 26, New Street, St Helier, Jersey, represented by Maître Pia Lavrysen, Lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, (the “Subscriber 3”) which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber 3 declared to subscribe for seventy-three thousand four hundred forty-five (73,445) new shares (Class C) with a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share, and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind of part of a receivable against the Company (the “Contribution 3”).

The Contribution 3 represents a value in an aggregate amount of ninety-one thousand eight hundred six euro and twenty-five cents (EUR 91,806.25).

4. Nmás 1 Private Equity Fund US n°3 Limited Partnership, with principal place of business at 26, New Street, St Helier, Jersey, represented by Maître Pia Lavrysen, Lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, (the “Subscriber 4”) which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber 4 declared to subscribe for thirty-three thousand four hundred eighty-five (33,485) new shares (Class A) with a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share, and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind of part of a receivable against the Company (the “Contribution 4”).

The Contribution 4 represents a value in an aggregate amount of forty-one thousand eight hundred fifty-six euro and twenty-five cents (EUR 41,856.25).

5. Partners Group Private Equity Performance Holding Limited, with registered office at Le Bordage, bâtiment Tudor House, St Peter Port, Guernsey, represented by Maître Pia Lavrysen, Lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, (the “Subscriber 5”) which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber 5 declared to subscribe for nine thousand eight hundred seventy-nine (9,879) new shares (Class D) with a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share, and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind of part of a receivable against the Company (the “Contribution 5”).

The Contribution 5 represents a value in an aggregate amount of twelve thousand three hundred forty-eight euro and seventy-five cents (EUR 12,348.75).

6. Pearl Holding Limited, with registered office at Le Bordage, bâtiment Tudor House, St Peter Port, Guernsey, represented by Maître Pia Lavrysen, Lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, (the “Subscriber 6”) which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber 6 declared to subscribe for fourteen thousand eight hundred (14,800) new shares (Class D) with a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share, and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind of part of a receivable against the Company (the “Contribution 6”).

The Contribution 6 represents a value in an aggregate amount of eighteen thousand five hundred euro (EUR 18,500.-).

7. Vega Invest (Guernsey) Limited, with registered office at Le Bordage, bâtiment Tudor House, GY1 1BT St Peter Port, Guernsey, represented by Maître Pia Lavrysen, Lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, (the “Subscriber 7”) which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber 7 declared to subscribe for four thousand nine hundred ninety-five (4,995) new shares (Class D) with a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share, and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind of part of a receivable against the Company (the “Contribution 7”).

The Contribution 7 represents a value in an aggregate amount of six thousand two hundred forty-three euro and seventy-five cents (EUR 6,243.75).

8. GEAM International Private Equity Fund L.P., with registered office at 2711 Centerville Road, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, represented by Maître Pia Lavrysen, Lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, (the “Subscriber 8”) which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber 8 declared to subscribe for one hundred twenty-three thousand three hundred twenty-one (123,321) new shares (Class B) with a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share, and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind of part of a receivable against the Company (the “Contribution 8”).

The Contribution 8 represents a value in an aggregate amount of one hundred fifty-four thousand one hundred fifty-one euro and twenty-five cents (EUR 154,151.25).

9. Credit Suisse Anlagestiftung II Saule, with registered office at Kalandersplatz 1, 8045 CH-Zurich, Switzerland, represented by Maître Pia Lavrysen, Lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, (the “Subscriber 9”) which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber 9 declared to subscribe for three thousand two hundred fifty-six (3,256) new shares (Class D) with a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share, and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind of part of a receivable against the Company (the “Contribution 9”).

The Contribution 9 represents a value in an aggregate amount of four thousand seventy euro (EUR 4,070.-).

Subscriber 1, Subscriber 2, Subscriber 3, Subscriber 4, Subscriber 5, Subscriber 6, Subscriber 7, Subscriber 8 and Subscriber 9 are called together the “Subscribers”; Contribution 1, Contribution 2, Contribution 3, Contribution 4, Contribution 5, Contribution 6, Contribution 7, Contribution 8 and Contribution 9 are called together the “Contributions” or “Contribution”.

Proof of the ownership by the Subscribers of their Contribution has been given to the undersigned notary.

Each Subscriber declared that its Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there are no impediments to the free transferability of its Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of its Contribution to the Company.

Each Subscriber further stated that a report was drawn up by the managers of the Company wherein its Contribution is described and valued (the “Report”).

The conclusions of the Report read as follows:

“Based on the valuation methodology described above, we have no observation to mention on the value of the Contributions in kind which corresponds at least in number and nominal value to the three hundred seventy thousand (370,000) shares with a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (total four hundred sixty-two thousand five hundred euro (EUR 462,500.-)), to be issued with no share premium.”

The Report, which after being signed “ne varietur” by the Shareholders, as above represented, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

Fourth resolution

The Shareholders resolved to accept said subscriptions and payments and to allot the three hundred seventy thousand (370,000) new shares according to the above mentioned subscriptions.

Fifth resolution

The Shareholders resolved to amend paragraph one of article eight of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“The Company’s capital is set at four hundred seventy-five thousand euro (EUR 475,000.-) divided into thirty-four thousand three hundred ninety (34,390) Class A Shares, one hundred twenty-six thousand six hundred fifty-four (126,654) Class B Shares, one hundred forty-seven thousand one hundred thirty-six (147,136) Class C Shares and seventy-one thousand eight hundred twenty (71,820) Class D Shares, with a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1,25) each (the “Shares”).”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at 2,600.- Eur.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille treize, le trente-et-un décembre,

par-devant nous Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg,

ont comparu:

Euro Choice (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, avec un capital social de cent trente-sept mille six cent cinquante euros (EUR 137.650.-), ayant son siège social au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78940,

représentée aux fins des présentes par Maître Pia Lavrysen, Avocate, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration;

Nmás 1 Private Equity Fund US n°1 Limited Partnership, une limited partnership régie par les lois d'Angleterre, ayant son siège principal au 26, New Street, St Helier, Jersey, et immatriculée au Jersey Financial Services sous le numéro LP8240,

représentée aux fins des présentes par Maître Pia Lavrysen, Avocate, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration;

Nmás 1 Private Equity Fund n°2 Limited Partnership, une limited partnership régie par les lois d'Angleterre, ayant son siège principal au 26, New Street, St Helier, Jersey, et immatriculée au Jersey Financial Services sous le numéro LP8355,

représentée aux fins des présentes par Maître Pia Lavrysen, Avocate, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration;

Nmás 1 Private Equity Fund US n°3 Limited Partnership, une limited partnership régie par les lois d'Angleterre, ayant son siège principal au 26, New Street, St Helier, Jersey, et immatriculée au Jersey Financial Services sous le numéro LP8774,

représentée aux fins des présentes par Maître Pia Lavrysen, Avocate, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration;

Partners Group Private Equity Performance Holding Limited, une limited company régie par les lois de Guernesey, ayant son siège social à Le Bordage, bâtiment Tudor House, St Peter Port, Guernesey, et immatriculée au Registre du Commerce de Guernesey sous le numéro 36557,

représentée aux fins des présentes par Maître Pia Lavrysen, Avocate, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration;

Pearl Holding Limited, une limited company régie par les lois de Guernesey, ayant son siège social à Le Bordage, bâtiment Tudor House, St Peter Port, Guernesey, et immatriculée au Registre du Commerce de Guernesey sous le numéro 37232,

représentée aux fins des présentes par Maître Pia Lavrysen, Avocate, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration;

Vega Invest (Guernsey) Limited, une limited company régie par les lois de Guernesey, ayant son siège social à Le Bordage, bâtiment Tudor House, GY1 1BT St Peter Port, Guernesey, et immatriculée au Registre du Commerce de Guernesey sous le numéro 36210,

représentée aux fins des présentes par Maître Pia Lavrysen, Avocate, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration;

GEAM International Private Equity Fund L.P., une partnership régie par les lois de Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée au Register of Delaware sous le numéro 3818178,

représentée aux fins des présentes par Maître Pia Lavrysen, Avocate, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration;; et

Credit Suisse Anlagestiftung II Säule, une anlagestiftung régie par les lois de Suisse, ayant son siège social au Kalandersplatz 1, 8045 CH-Zurich, Suisse, et immatriculée au Handelsregisteramt sous le numéro CH-020.7.001.346-9,

représentée aux fins des présentes par Maître Pia Lavrysen, Avocate, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration;

(les «Associés»),

Les prédites procurations resteront annexées aux présentes.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter que les Associés sont tous les associés de Helena 2 Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), dont le siège social est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 21 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 417 en date du 21 mars 2007, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 123692 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date de 19 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 542 en date du 4 mars 2008.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de quatre cent soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 462.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à quatre cent soixante-quinze mille euros (EUR 475.000,-).

2 Émission de trois cent soixante-dix mille (370.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes, consistant dans trente-trois mille quatre cent quatre-vingt-cinq (33.485) parts sociales de catégorie A, cent vingt-trois mille trois cent vingt-et-un (123.321) parts sociales de catégorie B, cent quarante-trois mille deux cent soixante-quatre (143.264) parts sociales de catégorie C et soixante-neuf mille neuf cent trente (69,930) parts sociales de catégorie D.

3 Constat de la renonciation aux droits préférentiels de souscription de tous les associés de la Société prévue par le troisième alinéa de l'article 8 des statuts de la Société.

4 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par tous les associés existants de la Société, et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par des apports en nature.

5 Modification de l'alinéa premier de l'article 8 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

6 Divers.

ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre cent soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 462.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à quatre cent soixante-quinze mille euros (EUR 475.000,-).

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé d'émettre trois cent soixante-dix mille (370.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Troisième résolution

Les Associés ont constaté que tous les Associés de la Société ont décidé de renoncer à leur droit préférentiel de souscription prévu par l'article 8 alinéa 3 des statuts de la Société en ce qui concerne l'émission de ces actions nouvelles.

Souscription - Paiement

Ensuite ont comparu

1. Euro Choice (Luxembourg) S.à r.l., ayant son siège social à 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg (le «Souscripteur 1»), représenté par Maître Pia Lavrysen, Avocate, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration; qui, après avoir été signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur 1 a déclaré souscrire trente-sept mille (37.000) parts sociales nouvelles (Catégorie D) d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par part sociale, et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature d'une partie d'une créance envers la Société (l'«Apport 1»).

L'Apport 1 représente un montant total de quarante-six mille deux cent cinquante euros (EUR 46.250,-).

2. Nmás 1 Private Equity Fund US n°1 Limited Partnership, ayant son siège principal à 26, New Street, St Helier, Jersey (le «Souscripteur 2»), représenté par Maître Pia Lavrysen, Avocate, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration; qui, après avoir été signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur 2 a déclaré souscrire soixante-neuf mille huit cent dix-neuf (69.819) parts sociales nouvelles (Catégorie C) d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par part sociale, et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature d'une partie d'une créance envers la Société (l'«Apport 2»).

L'Apport 2 représente un montant total de quatre-vingt-sept mille deux cent soixante treize euros et soixante-seize cents (EUR 87.273,76).

3. Nmás 1 Private Equity Fund n°2 Limited Partnership, ayant son siège principal à 26, New Street, St Helier, Jersey (le «Souscripteur 3»), représenté par Maître Pia Lavrysen, Avocate, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration; qui, après avoir été signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur 3 a déclaré souscrire soixante-treize mille quatre cent quarante-cinq (73.445) parts sociales nouvelles (Catégorie C) d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par part sociale, et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature d'une partie d'une créance envers la Société (l'«Apport 3»).

L'Apport 3 représente un montant total de quatre-vingt onze mille huit cent six euros et vingt-cinq cents (EUR 91.806,25).

4. Nmás 1 Private Equity Fund US n°3 Limited Partnership, ayant son siège principal à 26, New Street, St Helier, Jersey (le «Souscripteur 4»), représenté par Maître Pia Lavrysen, Avocate, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration; qui, après avoir été signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur 4 a déclaré souscrire trente-trois mille quatre cent quatre-vingt-cinq (33.485) parts sociales nouvelles (Catégorie A) d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par part sociale, et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature d'une partie d'une créance envers la Société (l'«Apport 4»).

L'Apport 4 représente un montant total de quarante-et-un mille huit cent cinquante-six euros et vingt-cinq cents (EUR 41.856,25).

5. Partners Group Private Equity Performance Holding Limited, ayant son siège social à Le Bordage, bâtiment Tudor House, St Peter Port, Guernesey (le «Souscripteur 5»), représenté par Maître Pia Lavrysen, Avocate, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration; qui, après avoir été signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur 5 a déclaré souscrire neuf mille huit cent soixante-dix-neuf (9.879) parts sociales nouvelles (Catégorie D) d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par part sociale, et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature d'une partie d'une créance envers la Société (l'«Apport 5»).

L'Apport 5 représente un montant total de douze mille trois cent quarante-huit euros et soixante-quinze cents (EUR 12.348,75).

6. Pearl Holding Limited, ayant son siège social à Le Bordage, bâtiment Tudor House, St Peter Port, Guernesey (le «Souscripteur 6»), représenté par Maître Pia Lavrysen, Avocate, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration; qui, après avoir été signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur 6 a déclaré souscrire quatorze mille huit cents (14.800) parts sociales nouvelles (Catégorie D) d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par part sociale, et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature d'une partie d'une créance envers la Société (l'«Apport 6»).

L'Apport 6 représente un montant total de dix-huit mille cinq cents euros (EUR 18.500,-).

7. Vega Invest (Guernsey) Limited, ayant son siège social à Le Bordage, bâtiment Tudor House, GY1 1BT St Peter Port, Guernesey (le «Souscripteur 7»), représenté par Maître Pia Lavrysen, Avocate, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration; qui, après avoir été signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur 7 a déclaré souscrire quatre mille neuf cent quatre-vingt-quinze (4.995) parts sociales nouvelles (Catégorie D) d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par part sociale, et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature d'une partie d'une créance envers la Société (l'«Apport 7»).

L'Apport 7 représente un montant total de six mille deux cent quarante-trois euros et soixante-quinze cents (EUR 6.243,75).

8. GEAM International Private Equity Fund L.P., ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique (le «Souscripteur 8»), représenté par Maître Pia Lavrysen, Avocate, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration; qui, après avoir été signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur 8 a déclaré souscrire cent vingt-trois mille trois cent vingt-et-une (123.321) parts sociales nouvelles (Catégorie B) d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par part sociale, et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature d'une partie d'une créance envers la Société (l'«Apport 8»).

L'Apport 8 représente un montant total de cent cinquante-quatre mille cent cinquante-et-un euros et vingt-cinq cents (EUR 154.151,25).

9. Credit Suisse Anlagestiftung II Saule, ayant son siège social à Kalandersplatz 1, 8045 CH-Zurich, Suisse (le «Souscripteur 9»), représenté par Maître Pia Lavrysen, Avocate, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration; qui, après avoir été signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur 9 a déclaré souscrire trois mille deux cent cinquante-six (3.256) parts sociales nouvelles (Catégorie D) d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par part sociale, et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature d'une partie d'une créance envers la Société (l'«Apport 9»).

L'Apport 9 représente un montant total de quatre mille soixante-dix euros (EUR 4.070,-).

Souscripteur 1, Souscripteur 2, Souscripteur 3, Souscripteur 4, Souscripteur 5, Souscripteur 6, Souscripteur 7, Souscripteur 8, Souscripteur 9 sont tous ensemble appelés «Souscripteurs»; Apport 1, Apport 2, Apport 3, Apport 4, Apport 5, Apport 6, Apport 7, Apport 8, Apport 9 sont tous ensemble appelés «Apports» ou «Apport».

La preuve par les Souscripteurs de la propriété de leur Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Chacun des Souscripteurs a déclaré encore que son Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de son Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de son Apport à la Société.

Les Souscripteurs ont déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel leurs Apports sont décrits et évalués (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur base de la méthodologie d'évaluation telle que décrite ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale des apports en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des trois-cent soixante-dix mille (370.000) parts sociales d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune (total quatre cent soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 462.500,-)) à émettre sans prime d'émission.»

Le Rapport, qui après avoir été signé «ne varietur» par les Associés, tels que ci-dessus représentés, et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes.

Quatrième résolution

Les Associés ont décidé d'accepter lesdites souscriptions et lesdits paiements et d'émettre les trois cent soixante-dix mille (370.000) parts sociales nouvelles conformément aux souscriptions ci-dessus mentionnées.

Cinquième résolution

Les Associés ont décidé de modifier l'alinéa premier de l'article huit des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social est fixé à quatre-cent soixante-quinze mille euros (EUR 475.000,-) divisé en trente-quatre mille trois cent quatre-vingt-dix (34.390) Parts Sociales de Catégorie A, cent vingt-six mille six cent cinquante-quatre (126.654) Parts Sociales de Catégorie B, cent quarante-sept mille cent trente-six (147.136) Parts Sociales de Catégorie C et soixante-et-onze mille huit cent vingt (71.820) Parts Sociales de Catégorie D, d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune (les «Parts Sociales»).»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à 2.600.- Eur.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: LAVRYSEN, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02/01/2014. Relation: EAC/2014/20. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Aizette, le 16/01/2014.

Référence de publication: 2014010043/404.

(140011347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Telenet International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2370 Howald, 2, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 155.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Telenet International Finance S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014015164/11.

(140016996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Tech-It PSF SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.

R.C.S. Luxembourg B 125.205.

Le bilan au 31 décembre 2012, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

TECH IT S.A.

Référence de publication: 2014015175/12.

(140017304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Trade Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1933 Luxembourg, 43, rue Siggy Vu Letzebuerg.

R.C.S. Luxembourg B 162.734.

Le bilan arrêté au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 28 janvier 2014.

Pour TRADE IMMO SARL

Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2014015193/12.

(140017450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

TIA Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 59.603.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014015183/9.

(140017622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Twilight II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6350 Dillingen, 2, rue de Grundhof.

R.C.S. Luxembourg B 156.890.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014015199/10.

(140017126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Sogere S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 23.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOGEREL SA

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2014015143/11.

(140016894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Somoli, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3337 Hellange, 25, Munnereferstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 7.798.

Le bilan arrêté au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 28 janvier 2014.

Pour SOMOLI SARL

Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2014015146/12.

(140017451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Snack Anadolu s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 24, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 131.252.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014015134/11.

(140017548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

RC Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.

R.C.S. Luxembourg B 131.533.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société**Un gérant*

Référence de publication: 2014015059/11.

(140017012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Sim Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 104.433.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014015130/9.

(140016884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

SD Fassaden S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5408 Bous, 37, rue de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 36.541.

Le bilan arrêté au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 28 janvier 2014.

*Pour SD FASSADEN SARL**Fiduciaire Roger Linster Sàrl*

Référence de publication: 2014015111/12.

(140017452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

St. Barth Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 54.837.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014015151/9.

(140017538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Thermotransport Luxembourg G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 30.023.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014015180/9.

(140017406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Thermotransport Luxembourg G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 30.023.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014015182/9.

(140017408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

EnVivo (Luxembourg) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 165.146.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 4 septembre 2013 sous la référence L130152819.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EnVivo (Luxembourg) II S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014015530/15.

(140018293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Black Diamond Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 140.201.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 Janvier 2014.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Manager

Référence de publication: 2014015387/14.

(140018000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Baja International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 112.241.513,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 153.948.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2014015379/10.

(140017987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Auto Logistic Transport, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 251, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 73.983.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014015368/10.

(140018100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Asport I & W, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9099 Ingeldorf, rue du XXII Mai 2008, Z.I. Walebroch.

R.C.S. Luxembourg B 101.921.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014015363/10.

(140018330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Alcom Inter S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 25, Henneschtgaass.

R.C.S. Luxembourg B 77.295.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16/01/2014.

Référence de publication: 2014015341/10.

(140018750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Balkoon SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.657.

RECTIFICATIF

Version corrigée de la publication enregistrée et déposée le 16.07.2013 sous la référence L130120052

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BALKOON S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014015397/13.

(140018431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Bureau d'Assurances KARTHEISER S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9160 Ingeldorf, 8, route d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 152.311.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014015395/10.

(140018319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Bowne International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 125.483.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014015393/10.

(140018103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Boulangerie-Pâtisserie Kremer-Jakoby S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 11, boulevard Pierre Dupong.
R.C.S. Luxembourg B 24.971.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Référence de publication: 2014015392/10.

(140018021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Artem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 110.844.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARTEM SA

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2014015360/11.

(140017930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Daimyo Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 63.873.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014014594/9.

(140017150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Multispace S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 34, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 8.888.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014015828/14.

(140018089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.
